

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 804

13 août 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Afina S.A. | 38583 | FT Feedtrade S.A., Luxembourg | 38577 |
| Albanel S.A., Luxembourg | 38588 | Group Investor S.A., Luxembourg | 38571 |
| Americourt S.A., Luxembourg | 38586 | Guidline S.A., Luxembourg | 38585 |
| Anoi Estates S.A., Luxembourg | 38587 | Hedgescrown Holding S.A., Luxembourg | 38581 |
| Apax PCM 1, S.à r.l., Luxembourg | 38587 | Hellenic Exchangeable Finance S.C.A., Luxembourg | 38577 |
| Apax PCM 2, S.à r.l., Luxembourg | 38588 | Horizon Real Estate S.A., Luxembourg | 38568 |
| Asia Real Estate Income Fund, Sicav, Luxembourg | 38559 | HSN Asset Management Holding S.A., Luxembourg | 38548 |
| Asia Real Estate Income Fund, Sicav, Luxembourg | 38567 | Hyposwiss Fund Management Company S.A., Luxembourg | 38575 |
| Atimod Publishing Investments S.A., Luxembourg | 38589 | Hyposwiss Fund Management Company S.A., Luxembourg | 38575 |
| Atimod Publishing Investments S.A., Luxembourg | 38589 | IDE Investment Trust S.A.H. Luxembourg | 38588 |
| Bla Investments S.A., Luxembourg | 38546 | Imex Europe, S.à r.l., Luxembourg | 38572 |
| Born Investments S.A., Luxembourg | 38558 | Indosuez Holdings II S.C.A., Luxembourg | 38582 |
| Boston Mere Property Holdings S.A., Luxembourg | 38591 | Joulupukki Investment S.A., Luxembourg | 38553 |
| Canford Holding S.A., Luxembourg | 38592 | KN Holding S.A., Luxembourg | 38591 |
| Compass Investment Company VI, S.à r.l., Luxembourg | 38579 | Lady Bird Investment S.A., Luxembourg | 38587 |
| Coperval Holding S.A., Luxembourg | 38592 | Luxpartimmo S.A., Luxembourg | 38547 |
| Corfu S.A., Luxembourg | 38546 | Masters Consulting S.A., Hellange | 38592 |
| Coronas Investment S.A., Luxembourg | 38591 | Medosa, S.à r.l., Luxembourg | 38585 |
| Creditanstalt Central Eastern European Trust, Sicav, Luxembourg | 38547 | Mel Invest, S.à r.l., Luxembourg | 38574 |
| Croci International S.A.H., Luxembourg | 38552 | Minpark S.A., Luxembourg | 38586 |
| Croci International S.A.H., Luxembourg | 38553 | Mondial Vacation Club S.A. | 38585 |
| Crown Properties S.A., Luxembourg | 38573 | Navigo S.A. | 38551 |
| CS Invest (Lux) Sicav, Luxembourg | 38590 | Newplace S.A., Luxembourg | 38579 |
| Dalstone Group S.A., Luxembourg | 38578 | Nicotel Holding S.A., Luxembourg | 38571 |
| Dalstone Group S.A., Luxembourg | 38578 | Nicotel Holding S.A., Luxembourg | 38571 |
| Dalstone Group S.A., Luxembourg | 38578 | Nobile Enterprises S.C., Luxembourg | 38584 |
| Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg | 38567 | PCM Investments, S.à r.l., Luxembourg | 38586 |
| Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg | 38567 | Restaurant Le Menhir, S.à r.l., Flaxweiler | 38575 |
| EURINCO, Europe Invest Corporation S.A., Luxembourg | 38589 | S.S.I. Participations & Partners S.A., Luxembourg | 38582 |
| Fidicor S.A., Luxembourg | 38573 | Sasib Tobacco International S.A., Luxembourg | 38582 |
| Finarom Holding S.A., Luxembourg | 38576 | Schröder Münchmeyer Hengst Investment Luxembourg S.A., Luxembourg | 38576 |
| FT Feedtrade S.A., Luxembourg | 38577 | Schröder Münchmeyer Hengst Investment Luxembourg S.A., Luxembourg | 38576 |
| | | Servigest S.A., Luxembourg | 38582 |
| | | Siriade S.A., Luxembourg | 38590 |

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| SOPFFA S.A., Luxembourg | 38554 | Villa Romana, S.à r.l., Schouweiler | 38570 |
| Technology Services Informatiques S.A., Capellen | 38584 | Vitale Holding S.A., Luxembourg | 38590 |
| UBS Focused Fund Management Company S.A., Luxembourg | 38574 | Willfin S.A., Luxembourg | 38573 |
| UBS Focused Fund Management Company S.A., Luxembourg | 38574 | Worldwide International Trade S.A., Luxembourg | 38580 |
| Ulrika S.A., Luxembourg | 38591 | Y.D.X S.A., Luxembourg | 38583 |
| Victory Holding S.A., Luxembourg | 38589 | Zinon Holdings S.A., Luxembourg | 38572 |

BLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 97.521.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 9.00 heures le 5 juin 2004

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2004.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.45 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030499.3/766/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

CORFU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 66.108.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 9.00 heures le 2 juin 2004

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2004.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.55 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030503.3/766/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

**CREDITANSTALT CENTRAL EASTERN EUROPEAN TRUST,
Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (en liquidation).**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxembourg B 55.731.

—
AUFLÖSUNG

Auszug aus der Beschlussfassung der außerordentlichen Generalversammlung vom 4. März 2005

Erster Beschluss

Nach Lesung dieser Bericht werden den geprüften Jahresabschluss Abschlussprüfers für die Periode vom 1. Oktober 2003 bis 17. September 2004 genehmigt.

Zweiter Beschluss

Die vom Liquidator vorgelegten Liquidationsberichts werden genehmigt.

Dritter Beschluss

Die Versammlung schließt die Liquidation ab und stellt fest, dass die Gesellschaft CREDITANSTALT CENTRAL & EASTERN EUROPEAN TRUST endgültig ausgelöst ist.

Vierter Beschluss

Die Bücher der Gesellschaft und die Gesellschaftsunterlagen bleiben für eine Periode von fünf Jahren ab heute am Sitz von KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. aufbewahrt.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung gibt Anweisung an den Liquidator alle Gelder, die noch nicht ausgezahlt wurden, bei der «Caisse des Consignations» zu hinterlegen.

Für beglaubigten Auszug

Für CREDITANSTALT CENTRAL EASTERN EUROPEAN TRUST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027093.3/526/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

LUXPARTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 82.540.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société du 14 janvier 2005

Les actionnaires, tous présents ou représentés, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les administrateurs:

1) Maître Joë Lemmer, avocat avoué, 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg;

2) Maître Jérôme Bach, avocat, 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg;

sont révoqués à partir de ce jour. Il leur est donné décharge jusqu'à la date présente.

En remplacement sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Marc Britsch, directeur de sociétés, demeurant à L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.

2) Monsieur Bruno Britsch, consultant, demeurant à F-75016 Paris, 100, rue Boileau.

Suivant l'article 6 des statuts, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

A été nommé administrateur-délégué Monsieur Marc Britsch, prénommé. L'administrateur-délégué peut engager la société par sa seule signature.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin le jour de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est fixée à partir de ce jour à L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE PAUL GLESENER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030319.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

SH N ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 107.165.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, dem zweiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Maître Camille Mines, Notar im Amtswohnsitz in Capellen.

Sind erschienen:

1. HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet, hier vertreten durch Ra André Marc, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Luxemburg am 18. März 2005.

2. Herr Martin Halblaub, mit beruflichem Wohnsitz in GB-EC2 M6UJ London, 155, Moorgate, Moorgate Hall, hier vertreten durch Ra André Marc, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in London am 18. März 2005.

Erschienen ist Ra Christian Jungers, Rechtsanwalt wohnhaft in Luxemburg, gemäß Untervollmacht ausgestellt durch Ra André Marc.

Die Vollmachten bleiben nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenen, vertreten wie oben angeführt, ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form und Bezeichnung. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung HSH N ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A. (die Gesellschaft).

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen Vertretungen und Büros im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland errichten. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die drohen die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Die Gesellschaft kann, durch einen, gemäß den in Artikel 22 vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffenen, Beschluss der Generalversammlung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Geschäfte welche, direkt oder indirekt, mit dem Erwerb von Beteiligungen an jeglichen rechtlichen Unternehmen, gleich in welcher Form, zu tun haben, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen, ohne jedoch in den Anwendungsbereich des Gesetzes vom 31. Juli 1929, betreffend reine Holdinggesellschaften, zu fallen.

Die Gesellschaft kann generell alle Operationen tätigen, welche zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreißig Tausend Euro (EUR 31.000) und ist eingeteilt in 310 Aktien ohne Nennwert.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Art. 6. Aktien der Gesellschaft. Die Aktien der Gesellschaft sind und bleiben Namensaktien.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs (Name und Wohnsitz/Gesellschaftssitz), die Zahl seiner Aktien, das eingezahlte Kapital pro Aktie und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird.

Der Erwerb eigener Aktien ist unter denen vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen möglich.

Art. 7. Abtretung der Aktien. Die Abtretung der Aktien geschieht durch eine Übertragungserklärung, die in das Aktienregister der Gesellschaft eingetragen wird. Diese Eintragung muss von dem Abtretenden und von dem Erwerber oder deren Bevollmächtigten datiert und unterzeichnet werden. Die Gesellschaft kann auch die Abtretung der Aktien mittels anderer Schriftstücke annehmen.

Art. 8. Schuldverschreibungen. Wenn die Gesellschaft Schuldverschreibungen ausgeben wird, so bleiben diese Schuldverschreibungen in Namensform (namentliche Schuldverschreibungen) und können unter keinen Umständen in Schuldverschreibungen auf den Inhaber umgewandelt werden.

Art. 9. Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft. Jede ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft repräsentiert alle Aktieninhaber der Gesellschaft.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der Stadt Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt am letzten Montag des Monats März um 11.00 Uhr. Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag, so findet diese am nächsten Bankarbeitstag statt.

Die ordentliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn, laut Verwaltungsrat, außerordentliche Ereignisse dies verlangen.

Andere Aktionärsversammlungen der Gesellschaft können am Ort und zu der Zeit abgehalten werden die im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben sind.

Art. 10. Einberufung, Beschlussfähigkeit, Vollmacht und Einberufungsschreiben. Einberufung und Beschlussfähigkeit der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft sind vom Gesetz bestimmt, wenn nicht anders im Einberufungsschreiben vorgesehen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Jeder Aktionär kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht (per Brief, Fax, Telegramm usw.) durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Soweit vom Gesetz oder der Satzung nichts anderes bestimmt wird, werden die auf ordnungsgemäß einberufenen Versammlungen der Aktionäre gefassten Beschlüsse durch eine einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktien genehmigt.

Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten und bezeichnen sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung informiert, so kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 11. Verwaltung und Aufsicht. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und die in A-Mitglieder und B-Mitglieder eingeteilt werden können. Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder darf nicht sechs Jahre überschreiten.

Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Tantiemen, sowie die Dauer ihrer Mandate.

Die Generalversammlung kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen und ein neues Mitglied bestellen.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder werden von der außerordentlichen Generalversammlung bestellt, die sofort nach der Gründung der Gesellschaft abgehalten wird.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratsplatzes steht den verbleibenden Mitgliedern des Verwaltungsrates das Recht zu, für die vorläufige Besetzung des Verwaltungsrates Sorge zu tragen. Die endgültige Wahl wird durch die nächste Generalversammlung vorgenommen, respektiv bestätigt.

Art. 12. Sitzungen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen sowie einen Sekretär, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss, und der die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sowie der Generalversammlung zu Protokoll führt.

Der Vorsitzende erlässt unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, so oft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, sowie auf Antrag von zwei Mitgliedern.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Sekretär (falls vom Verwaltungsrat ernannt) oder ein Mitglied des Verwaltungsrates informiert alle Verwaltungsratsmitglieder schriftlich (wenigstens 24 Stunden im voraus) über das Datum der Sitzung des Verwaltungsrates, außer in Dringlichkeitsfällen. Worin ein solcher Dringlichkeitsfall besteht, muss im Einberufungsschreiben erläutert sein. Eine schriftliche Einberufung ist nicht nötig, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder repräsentiert sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Verwaltungsratsitzung informiert wurden, sowie über deren Tagesordnung. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich (per Brief, Fax, Telegramm usw.) auf eine schriftliche Einberufung verzichten. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Sitzung per Konferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche erlaubt, dass die teilnehmenden Personen sich gegenseitig verständigen können, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmendes Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist und, falls anwendbar, sofern je ein A-Mitglied und ein B-Mitglied vorhanden oder rechtmäßig vertreten sind. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Beschlüsse können auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt. Als schriftliche Beschlussfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail. Der Umlaufbeschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen und muß von jedem einzelnen Verwaltungsratsmitglied unterschrieben sein. Als Datum eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift.

Art. 13. Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates. Das Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates wird vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Kopien oder Auszüge dieser Protokolle, die vor Gericht oder anderswo vorgelegt werden müssen, werden vom Sekretär (falls ernannt) oder von einem Mitglied des Verwaltungsrates unterschrieben.

Art. 14. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates verpflichten die Gesellschaft nicht wirksam gegenüber Dritten durch ihre alleinige Unterschrift, außer wenn der Verwaltungsrat bestimmt hat, dass ihre alleinige Unterschrift die Gesellschaft wirksam gegenüber Dritten verpflichtet.

Art. 15. Entgegengesetzte Interessen. Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, welches dem Verwaltungsrat zwecks Beratung und/oder Entscheidung vorgelegt wird, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung zu einem solchen Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden der nächsten Versammlung der Aktionäre zur Kenntnis gebracht.

Kein Vertrag bzw. kein anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein persönliches Interesse haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind. Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstwie in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen bezüglich eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

Art. 16. Übertragung der Befugnisse. Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren Personen seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen, sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, erfolgen. Die Übertragung auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung.

Ferner kann der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

Art. 17. Verpflichtung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist wirksam verpflichtet gegenüber Dritten durch 1) die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder, falls anwendbar, die gemeinsame Unterschrift von einem A-Mitglied und einem B-Mitglied des Verwaltungsrates oder 2) durch die alleinige Unterschrift einer vom Verwaltungsrat befugten Person.

Art. 18. Kommissar. Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft wird ein Kommissar betraut oder, wenn vom Gesetz vorgeschrieben, ein Wirtschaftsprüfer. Die Generalversammlung bestellt den Kommissar und legt dessen Amtsdauer fest, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Die Generalversammlung bestimmt auch die Anzahl der Kommissare sowie ihre Tantiemen und die Dauer ihres Mandates.

Der erste Kommissar wird von der außerordentlichen Generalversammlung bestellt, die sofort nach der Gründung der Gesellschaft abgehalten wird.

Die Generalversammlung kann den Kommissar jederzeit abberufen.

Art. 19. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Zuführung der Gewinne. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, solange dieser zehn Prozent des nominellen (angegebenen oder, des unter denen in Artikel 5 vorgesehenen Bedingungen, erhöhten bzw. herabgesetzten) Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung. Die Generalversammlung bestimmt ebenso ob Dividenden an die Aktionäre ausgeschüttet werden oder nicht. Die Dividenden können in Euro oder in einer anderen, vom Verwaltungsrat festgesetzter Währung, ausbezahlt werden.

Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung.

Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 21. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, gefasst unter den Bedingungen vorgesehen in Artikel 22 für die Abänderung von dieser Satzung, aufgelöst werden.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und Tantiemen des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrates durchgeführt.

Art. 22. Abänderung der Satzung. Diese Satzung kann abgeändert werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, unter den, vom abgeänderten Gesetz von 1915 über Handelsgesellschaften vorgesehenen, Mehrheits- und Anwesenheitsbedingungen.

Art. 23. Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Kalenderjahr 2006 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Erschienenen haben die Aktien wie folgt gezeichnet:

| | |
|---|------------|
| 1. HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A., vorgeannt | 309 Aktien |
| 2. Herr Martin Halblaub, vorgeannt | 1 Aktien |
| Total | 310 Aktien |

Die gezeichneten Aktien wurden voll und in bar eingezahlt. Somit steht der Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung der Gesellschaft, worüber dem unterzeichneten Notar Nachweis erbracht wurde.

Bestätigung

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass die in Artikel 26 und 27 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften genannten Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen, belaufen sich auf ungefähr 1.506,71 EUR.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann treten die Erschienenen, vertreten wie oben angeführt, zu einer ersten Generalversammlung zusammen, die sie als ordnungsgemäß einberufen anerkennen, und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier (4) festgesetzt. Werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt für eine Dauer von fünf Jahren:

- Herr Martin Halblaub, Global Head PMI, geboren in Mannheim, am 16. Dezember 1967, mit beruflichem Wohnsitz in GB-EC2 M6UJ London, 155, Moorgate, Moorgate Hall; Mitglied des Verwaltungsrats,
- Herr Dirk Weiske, leitender Angestellter, geboren in Stuttgart, am 15. Juli 1965, mit beruflichem Wohnsitz in GB-SW1Y4 JU London, Buchanan House, Level 3, St. Jame's Square; Mitglied des Verwaltungsrats;
- Herr Rainer Helms, leitender Angestellter, geboren in Kiel, am 5. November 1970, mit beruflichem Wohnsitz in GB-EC2 M6UJ London, 155, Moorgate, Moorgate Hall, Mitglied des Verwaltungsrats; und
- Herr Jörg Arndt, leitender Angestellter, geboren in Heide, am 22. November 1962, mit beruflichem Wohnsitz in D-24103 Kiel, Martensdamm 6, Mitglied des Verwaltungsrats.

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an einen oder mehrere der jetzigen Mitglieder des Verwaltungsrats zu übertragen.

2. Die Zahl der Kommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Kommissar für eine Dauer von einem Jahr wird PricewaterhouseCoopers ernannt, dessen Gesellschaftssitz sich in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch befindet.

3. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet, festgelegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat dieser mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 25 mars 2005, vol. 431, fol. 80, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Capellen, den 12. April 2005.

C. Mines.

(030352.3/225/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

NAVIGO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.573.

Le siège social de la NAVIGO S.A. à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030412.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

CROCI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.680.

L'an deux mille cinq, le cinq avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CROCI INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 57.680, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 187 du 15 avril 1997.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 248 du 1^{er} avril 2000.

La séance est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Vittorio Croci, industriel, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Dermitzel, consultant, avec adresse professionnelle à Piazza C. Bemasconi, CH-6830 Chiasso.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sandra Capuzzo, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec une procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réintroduction d'un capital autorisé à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour porter le capital de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).

2. Création de deux catégories d'administrateurs A et B et répartition des mandats entre les deux catégories.

3. Modification de l'art. 6. des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil soit par la signature collective de deux administrateurs. Pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.'.

4. Nomination de deux administrateurs supplémentaires.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de réintroduire un capital autorisé à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence l'article 3, alinéas 2 et 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéas 2 et 3.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) euros (EUR) à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) euros (EUR), le cas échéant par l'émission de mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de rémission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil soit par la signature collective de deux administrateurs. Pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Troisième résolution

Il est décidé de créer deux catégories d'administrateurs A et B.

Les administrateurs actuellement en fonctions, Messieurs Cesare Croci, Vittorio Croci et Paolo Dermitzel, sont affectés à la catégorie A.

Sont nommés comme administrateurs supplémentaires de la catégorie B, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008;

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (B), adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Madame Antonella Graziano, employée privée, née le 20 janvier 1966 à Orvieto (I), adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi vingt-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Croci, P. Dermitzel, S. Capuzzo, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, vol. 24CS, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(030450.3/230/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

CROCI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.680.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 492 du 5 avril 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(030453.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

JOULUPUKKI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.538,78.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.431.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue en date du 14 mars 2005

3. L'assemblée générale des actionnaires de la Société a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes de la Société, la société à responsabilité limitée AACO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, Henri Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 88.833, représentée par Monsieur Stéphane Weyders, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

4. L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Maître François Brouxel et de Maître Pierre Metzler, avocats à la Cour, ainsi que de Maître Georges Gudenburg, avocat, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030281.3/280/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

SOPFFA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 107.200.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fourteenth of March.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
 2. LOUV, S.à r.l., having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- both here represented by Mrs. Nicole Thirion, employee, with professional address in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

by virtue of two proxies established on February 25, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title I. Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be SOPFFA S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II: Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-elegible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III. General Meeting and Distribution of Profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on 1st Friday of May at 17.00 o'clock in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV. Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on 1st January and end on 31st December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V. General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1. The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December 2005.

2. The first annual general meeting will be held in 2006.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

| | |
|---|------------|
| 1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. | 499 shares |
| 2. LOUV, S.à r.l. | 1 share |
| Total | 500 shares |

The shares have all been fully paid up in cash so that EUR 50,000.- (fifty thousand euros) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Mrs. Antonella Graziano, employee, born on 20 January 1966 in Orvieto (Italy), with professional address on 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

b) Mrs. Corinne Bitterlich, Legal Adviser, born on 2 June 1969 in Quierschied (Germany), with professional address on 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

c) Mrs. Laurence Mostade, employee, born on 12 September 1974 in Bastogne (Belgium) with professional address on 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

d) Mrs. Ariane Vigneron, employee, born on 15 October 1977 in Vielsalm (Belgium) with professional address on 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

4) Is appointed as statutory auditor: FIN-CONTROLE S.A., having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

2. LOUV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

les deux ici représentées par Madame Nicole Thirion, employée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 25 février 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est SOPFFA S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée Générale et Répartition des Bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice Social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

| | |
|---|-------------|
| 1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. | 499 actions |
| 2. LOUV, S.à r.l. | 1 action |
| Total | 500 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

- Madame Antonella Graziano, employée, née le 20 janvier 1966 à Orvieto (Italie), avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Madame Corinne Bitterlich, Legal Adviser, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Madame Laurence Mostade, employée, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Madame Ariane Vigneron, employée, née le 15 octobre 1977 à Vielsalm (Belgique), avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

4. Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec le notaire le présent acte. Signé: N. Thirion, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 mars 2005, vol. 430, fol. 96, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2005.

H. Hellinckx.

(030607.3/242/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

BORN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 82.575.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 1204 du 20 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORN INVESTMENTS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(030306.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ASIA REAL ESTATE INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 102.714.

In the year two thousand and five, on the seventh of April.

Before the undersigned Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société d'investissement à capital variable ASIA REAL ESTATE INCOME FUND (the «Company»), organised as a société anonyme, having its registered office at 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B. 102.714 and incorporated pursuant to a deed dated September 1st, 2004, drawn up by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number C 921 of 15 September 2004. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The meeting elects Mrs. Caroline Migeot, Avocat, residing in L-2314 Luxembourg as chairman.

The chairman designates as secretary Mr. Rodrigo Delcourt, Avocat, residing in L-2314 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Olivier Lambertyn, Avocat, residing in L-2314 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that thirty-one (31) shares without par value representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to indicate in the articles of incorporation of the Company that the total number of shareholders in the Company will be limited to a maximum of 30 shareholders and subsequent amendment of articles 7.1. and 9.2 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

7.1. Restrictions to subscription for Shares:

«The Board may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for Shares. The Board may also restrict or prevent the ownership of Shares by any Prohibited Person as determined by the Board. For the avoidance of doubt, a person who qualifies as a natural person cannot become a Shareholder.

The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus and that Shares will only be issued to persons or entities having entered into a Subscription Agreement containing inter alia an irrevocable commitment and application to subscribe, during a certain period, for Shares for a total amount as determined in the Subscription Agreement.

Moreover, the total number of Shareholders in the Company will be limited to a maximum of thirty (30) Shareholders. Therefore no Shares shall be issued, no requests for subscription shall be accepted and no Shares shall be sold if as a result of such issuance, acceptance or sale the overall number of Shareholders would exceed thirty (30).

No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share in the Company is suspended pursuant to the provisions of Article 11.

Furthermore, the Board may impose restrictions in relation to the minimum amount of the aggregate Net Asset Value of the Shares to be initially subscribed and to the minimum amount of any additional investments, as well as to the minimum Shareholding which any Shareholder is required to comply with at any time.»

9.2. Transfer of Shares:

«Except in the case provided for in paragraph 3) of this Article 9.1, which paragraph will apply in the case of Shares directly or indirectly held by a German insurance company or German pension fund and being part of their committed asset, a Shareholder may, as long as there are any outstanding obligations under the Subscription Agreement, only transfer its Shares if the transferee or assignee fully and completely assumes in writing any outstanding obligations of the transferor under the Subscription Agreement entered into by the transferor by executing a deed of adherence and if the transferee or assignee qualifies as an institutional investor according to the applicable Luxembourg laws and regulations. For the avoidance of doubt, a Shareholder will not transfer Shares to any transferee or assignee which is a natural person and such Shareholder will obtain a certificate from the transferee confirming that such transferee is not a natural person, but qualifies as an institutional investor according to the applicable Luxembourg laws and regulations.

Prior to any sale, assignment or transfer of any of its Shares, a Shareholder shall submit a request in writing to the Board regarding the number of Shareholders in the Company at the date of the request, and the Board shall be obliged to provide such information sought by the respective Shareholder. Each Shareholder agrees that it will not sell, assign or transfer any of its Shares if, according to the information received from the Board, such transfer would result in the number of Shareholders in the Company exceeding thirty (30).

Moreover, each Shareholder agrees that it shall not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its Shares unless all the conditions and procedures described hereafter in this Article 9.2 have been satisfied and complied with.

Shares may only be transferred subject to the following conditions:

a) A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell any or all of its Shares (the «Offered Shares») to another Shareholder or to a bona fide third party offeror (both persons defined hereafter as the «Proposed Transferee») must give notice of such fact to the Board setting out the details of the Offered Shares and the price per Share as have been offered by the Proposed Transferee and such offer must be on terms that are final and binding on acceptance. The Board shall, within ten (10) Business Days of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other Shareholders (the «Other Shareholders») in proportion to the respective amounts of Shares held by each Shareholder. The Offered Shares shall be offered at a price per Share and on the same terms and conditions as offered by the Proposed Transferee (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance by the Other Shareholders for a period of twenty (20) Business Days (the «Offer Period»).

b) On accepting an offer, each Other Shareholder shall notify the Board of the number of its pro rata Offered Shares in respect of which it accepts such offer. Each Other Shareholder will also indicate if it would be willing to purchase additional Offered Shares and furthermore indicating a limit of Shares that he is willing to purchase additionally if not all of the Other Shareholders accept the offer and choose not to exercise their right to purchase any or all of their pro rata Offered Shares (the «Excess Offered Shares»).

c) If not all the Other Shareholders accept the offer in full, the Excess Offered Shares shall be sold to those Other Shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point b). If only one Other Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares (including the Excess Offered Shares) may be sold to such Other Shareholder. However, if not all of the Offered Shares (including the Excess Offered Shares) are proposed to be purchased by the Other Shareholders as provided for in this paragraph, then the Selling Shareholder may sell or otherwise transfer all the Offered Shares to the Proposed Transferee on the Agreed Terms.

d) The Board shall, no later than five (5) Business Days after the end of the Offer Period, notify the Selling Shareholder of the number of Offered Shares which the Other Shareholders have agreed to purchase. The Selling Shareholder shall consequently sell all the Offered Shares in accordance with paragraph c) above either to the Other Shareholders in the case all (and not only part of) the Offered Shares can be sold to the Other Shareholders, or to the Proposed Transferee provided that in both cases such sale is within twenty (20) Business Days since the end of the Offer Period to the Other Shareholder and is on the Agreed Terms and provided that upon such sale to the Proposed Transferee the Selling Shareholder - unless it provides adequate guarantees in relation to the outstanding Commitment pursuant to any shareholders' agreement as may be entered into between the Shareholders or unless the Board otherwise determines in its absolute discretion - shall remain liable for such obligations of that Proposed Transferee.

e) Transfers to Affiliates: when otherwise permitted, a sale and assignment or a transfer by a Shareholder (a «Transferor Shareholder») of its Shares to an Affiliate (a «Transferee Affiliate») shall be approved by the Board, provided that:

(i) the Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments) of the Transferor Shareholder under the Subscription Agreement;

(ii) the Transferor Shareholder remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments under the Subscription Agreement) of the Transferor Shareholder;

(iii) the Transferor Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company, and the Board, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments under the Subscription Agreement) of the Transferee Affiliate and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law; and

(iv) in the event the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Shareholder, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Shares back to the Transferor Shareholder, on the same terms and conditions as set out in this Article 9.2.

The Board agrees to expressly approve a sale, assignment or transfer of Shares to a Transferee Affiliate as described in this Article at the time of such sale, assignment or transfer, in writing.»

2. Decision to change the date of the annual general meeting of shareholders from the third Tuesday of the month of March to the second Monday of the month of May and subsequent amendment of the second paragraph of article 24 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«The annual General Meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the second Monday of May at 2.00 pm. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day at the same time.»

3. Decision to change the reference to the period during which the issue price per share will be payable in order to have it compliant with the new provisions of the prospectus of the Company and subsequent amendment of the first paragraph of article 7.2 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«When the Company offers Shares for subscription after the Final Closing, the price per Share at which such Shares are offered shall be the Net Asset Value per Share determined in accordance with Article 10 hereof as of such Valuation Date as is determined in accordance with such policy as the Board shall from time to time determine. The price shall be payable within a period as determined by the Board which shall not exceed five (5) Business Days from the relevant Valuation Date.»

4. Decision to change the defined terms «Jour Ouvrable Bancaire» into «Jour Ouvrable» in the French translation of the articles of incorporation of the Company in order to have the French translation fully compliant with the defined terms «Business Day» as used in the English version of the articles of incorporation of the Company and consecutive appropriate amendment in the French translation of the articles of incorporation of the Company of the 5th definition

of the preliminary title as well as articles 8 paragraph 4, 9.2 a), 10 (4) d) (ii), 13 paragraph 4, 19 paragraph 6, 24 paragraph 4 and 29 paragraph 4.

5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The existing shareholders resolve to indicate in the articles of incorporation of the Company that the total number of shareholders in the Company will be limited to a maximum of 30 shareholders and resolve subsequently to amend articles 7.1. and 9.2 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

7.1. Restrictions to subscription for Shares:

«The Board may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for Shares. The Board may also restrict or prevent the ownership of Shares by any Prohibited Person as determined by the Board. For the avoidance of doubt, a person who qualifies as a natural person cannot become a Shareholder.

The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus and that Shares will only be issued to persons or entities having entered into a Subscription Agreement containing inter alia an irrevocable commitment and application to subscribe, during a certain period, for Shares for a total amount as determined in the Subscription Agreement.

Moreover, the total number of Shareholders in the Company will be limited to a maximum of thirty (30) Shareholders. Therefore no Shares shall be issued, no requests for subscription shall be accepted and no Shares shall be sold if as a result of such issuance, acceptance or sale the overall number of Shareholders would exceed thirty (30).

No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share in the Company is suspended pursuant to the provisions of Article 11.

Furthermore, the Board may impose restrictions in relation to the minimum amount of the aggregate Net Asset Value of the Shares to be initially subscribed and to the minimum amount of any additional investments, as well as to the minimum Shareholding which any Shareholder is required to comply with at any time.»

9.2. Transfer of Shares:

«Except in the case provided for in paragraph 3) of this Article 9.1, which paragraph will apply in the case of Shares directly or indirectly held by a German insurance company or German pension fund and being part of their committed asset, a Shareholder may, as long as there are any outstanding obligations under the Subscription Agreement, only transfer its Shares if the transferee or assignee fully and completely assumes in writing any outstanding obligations of the transferor under the Subscription Agreement entered into by the transferor by executing a deed of adherence and if the transferee or assignee qualifies as an institutional investor according to the applicable Luxembourg laws and regulations. For the avoidance of doubt, a Shareholder will not transfer Shares to any transferee or assignee which is a natural person and such Shareholder will obtain a certificate from the transferee confirming that such transferee is not a natural person, but qualifies as an institutional investor according to the applicable Luxembourg laws and regulations.

Prior to any sale, assignment or transfer of any of its Shares, a Shareholder shall submit a request in writing to the Board regarding the number of Shareholders in the Company at the date of the request, and the Board shall be obliged to provide such information sought by the respective Shareholder. Each Shareholder agrees that it will not sell, assign or transfer any of its Shares if, according to the information received from the Board, such transfer would result in the number of Shareholders in the Company exceeding thirty (30).

Moreover, each Shareholder agrees that it shall not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its Shares unless all the conditions and procedures described hereafter in this Article 9.2 have been satisfied and complied with.

Shares may only be transferred subject to the following conditions:

a) A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell any or all of its Shares (the «Offered Shares») to another Shareholder or to a bona fide third party offeror (both persons defined hereafter as the «Proposed Transferee») must give notice of such fact to the Board setting out the details of the Offered Shares and the price per Share as have been offered by the Proposed Transferee and such offer must be on terms that are final and binding on acceptance. The Board shall, within ten (10) Business Days of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other Shareholders (the «Other Shareholders») in proportion to the respective amounts of Shares held by each Shareholder. The Offered Shares shall be offered at a price per Share and on the same terms and conditions as offered by the Proposed Transferee (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance by the Other Shareholders for a period of twenty (20) Business Days (the «Offer Period»).

b) On accepting an offer, each Other Shareholder shall notify the Board of the number of its pro rata Offered Shares in respect of which it accepts such offer. Each Other Shareholder will also indicate if it would be willing to purchase additional Offered Shares and furthermore indicating a limit of Shares that he is willing to purchase additionally if not all of the Other Shareholders accept the offer and choose not to exercise their right to purchase any or all of their pro rata Offered Shares (the «Excess Offered Shares»).

c) If not all the Other Shareholders accept the offer in full, the Excess Offered Shares shall be sold to those Other Shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point b). If only one Other Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares (including the Excess Offered Shares) may be sold to such Other Shareholder. However, if not all of the Offered Shares (including the Excess Offered Shares) are proposed to be purchased by the Other Shareholders as provided for in this paragraph, then the Selling Shareholder may sell or otherwise transfer all the Offered Shares to the Proposed Transferee on the Agreed Terms.

d) The Board shall, no later than five (5) Business Days after the end of the Offer Period, notify the Selling Shareholder of the number of Offered Shares which the Other Shareholders have agreed to purchase. The Selling Shareholder shall consequently sell all the Offered Shares in accordance with paragraph c) above either to the Other Shareholders in the case all (and not only part of) the Offered Shares can be sold to the Other Shareholders, or to the Proposed Transferee provided that in both cases such sale is within twenty (20) Business Days since the end of the Offer Period to the Other Shareholder and is on the Agreed Terms and provided that upon such sale to the Proposed Transferee the Selling Shareholder - unless it provides adequate guarantees in relation to the outstanding Commitment pursuant to any shareholders' agreement as may be entered into between the Shareholders or unless the Board otherwise determines in its absolute discretion - shall remain liable for such obligations of that Proposed Transferee.

e) Transfers to Affiliates: when otherwise permitted, a sale and assignment or a transfer by a Shareholder (a «Transferor Shareholder») of its Shares to an Affiliate (a «Transferee Affiliate») shall be approved by the Board, provided that:

(i) the Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments) of the Transferor Shareholder under the Subscription Agreement;

(ii) the Transferor Shareholder remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments under the Subscription Agreement) of the Transferor Shareholder;

(iii) the Transferor Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company, and the Board, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments under the Subscription Agreement) of the Transferee Affiliate and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law; and

(iv) in the event the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Shareholder, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Shares back to the Transferor Shareholder, on the same terms and conditions as set out in this Article 9.2.

The Board agrees to expressly approve a sale, assignment or transfer of Shares to a Transferee Affiliate as described in this Article at the time of such sale, assignment or transfer, in writing.»

Second resolution

The existing shareholders resolve to change the date of the annual general meeting of shareholders from the third Tuesday of the month of March to the first Monday of the month of May and resolve subsequently to amend the second paragraph of article 24 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«The annual General Meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the first Monday of May at 2.00 pm. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day at the same time.»

Third resolution

The existing shareholders resolve to change the reference to the period during which the issue price per share will be payable in order to have it compliant with the new provisions of the prospectus of the Company and resolve subsequently to amend the first paragraph of article 7.2 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«When the Company offers Shares for subscription after the Final Closing, the price per Share at which such Shares are offered shall be the Net Asset Value per Share determined in accordance with Article 10 hereof as of such Valuation Date as is determined in accordance with such policy as the Board shall from time to time determine. The price shall be payable within a period as determined by the Board which shall not exceed five (5) Business Days from the relevant Valuation Date.»

Fourth resolution

The existing shareholders resolve to change the defined terms «Jour Ouvrable Bancaire» into «Jour Ouvrable» in the French translation of the articles of incorporation of the Company in order to have the French translation fully compliant with the defined terms «Business Day» as used in the English version of the articles of incorporation of the Company and resolve subsequently to amend in an appropriate manner in the French translation of the articles of incorporation of the Company the 5th definition of the preliminary title as well as articles 8 paragraph 4, 9.2 a), 10 (4) d) (ii), 13 paragraph 4, 19 paragraph 6, 24 paragraph 4 and 29 paragraph 4.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,060.-EUR.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le sept avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable ASIA REAL ESTATE INCOME FUND (la «Société»), constituée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 102.714 et constituée en vertu d'un acte du 1^{er} septembre 2004 dressé par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro C 921 du 15 septembre 2004. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée élit Mademoiselle Caroline Migeot, avocat, demeurant à L-2314 Luxembourg, comme président.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rodrigo Delcourt, avocat, demeurant à L-2314 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Lambertyn, avocat, demeurant à L-2314 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent chacun sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations signées ne varietur, seront enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les trente et une (31) actions sans mention de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda de l'assemblée et avoir renoncé aux exigences et aux formalités de convocation. De la sorte, l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'indiquer dans les statuts de la Société que le nombre total des actionnaires de la Société sera limité à trente (30) actionnaires maximum et de modifier en conséquence les articles 7.1. et 9.2 des statuts de la Société, lesquels seront dorénavant rédigés comme suit:

7.1. Restrictions à la souscription d'Actions:

«Le Conseil peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter toute demande de souscription d'Actions. Le Conseil peut également restreindre ou empêcher la détention d'Actions par toute Personne Prohibée telle que déterminée par le Conseil. Pour écarter tout doute, une personne physique ne peut devenir Actionnaire. Le Conseil peut restreindre la fréquence à laquelle seront émises les Actions; le Conseil peut, notamment, décider que les Actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à telle autre fréquence prévue dans le Prospectus et que les Actions ne seront émises qu'au profit de personnes ou d'entités ayant conclu un Contrat de Souscription qui comprend, entre autres, un engagement irrévocable à souscrire des Actions à concurrence du montant déterminé dans le Contrat de Souscription.

Par ailleurs, le nombre total des actionnaires de la Société sera limité à trente (30) Actionnaires maximum. En conséquence, aucune Action ne sera émise, aucune demande de souscription ne sera acceptée et aucune Actions ne sera vendue si une telle émission, acceptation ou vente aboutissait à ce que le nombre total d'Actionnaires soit supérieur à trente (30).

Il ne sera émis aucune Action pendant toute période durant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action est suspendu conformément à l'article 11.

En outre, le Conseil peut imposer des limitations quant au montant minimum de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à émettre initialement et au montant minimum de tout investissement postérieur et également, quant à la participation minimale que tout Actionnaire doit respecter à tout moment.»

9.2. Transfert d'Actions:

«Sauf les cas prévus à l'article 9.1, paragraphe 3 qui s'applique lorsque les Actions sont directement ou indirectement détenues par une société d'assurance allemande ou un fonds de pension allemand et faisant partie des avoirs libérés, un Actionnaire, tant qu'il est tenu à des obligations au titre de son Contrat de Souscription, peut transférer ses Actions seulement si l'Actionnaire cessionnaire accepte par écrit d'être totalement lié par les termes du Contrat de Souscription passé par l'Actionnaire cédant en signant une convention d'adhésion stipulant qu'il sera lié par les termes de cette convention d'Actionnaires et seulement si l'Actionnaire cessionnaire qualifie comme investisseur institutionnel conformément aux lois et règlements luxembourgeois. Pour écarter tout doute, un Actionnaire ne transférera pas des Actions à un cessionnaire qui est une personne physique et cet Actionnaire obtiendra un certificat de la part du cessionnaire confirmant que ce cessionnaire n'est pas une personne physique mais est un investisseur institutionnel conformément aux lois et règlements luxembourgeois.

Avant toute vente, cession ou transfert de ses Actions, un Actionnaire soumettra une demande écrite au Conseil d'Administration pour connaître le nombre d'Actionnaires dans la Société à la date de la demande et le Conseil d'Administration sera obligé de fournir cette information demandée par l'Actionnaire concerné. Chaque Actionnaire accepte de ne pas vendre, céder ou transférer ses Actions si, en conformité avec l'information qu'il a reçue du Conseil d'Administration, un tel transfert aboutissait à ce que le nombre total d'Actionnaires soit supérieur à trente (30).

En outre, chaque Actionnaire accepte de ne pas vendre, céder, transférer, affecter en gage ou en garantie ses Actions sauf si toutes les conditions et procédures prévues par cet article 9.2 ont été respectées.

Les Actions ne peuvent être cédées que dans le respect des conditions suivantes:

a) Un Actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») désirant vendre tout ou partie de ses Actions (les «Actions Offertes») à un autre Actionnaire ou à un tiers de bonne foi (tous les deux définis ci-après par le terme d'«Actionnaire Proposé»)

doit donner un avis au Conseil contenant les détails des Actions Offertes et un prix par Action offerte par l'Actionnaire Proposé et cette offre doit être définitive en cas d'acceptation. Le Conseil va, dans les 10 Jours Ouvrables de la réception de cet avis, offrir les Actions Offertes aux autres Actionnaires (les «Autres Actionnaires») proportionnellement au nombre d'Actions respectivement détenues par chacun d'eux. Les Actions Offertes seront offertes à un prix par Action et aux mêmes conditions que celles proposées par l'Actionnaire Proposé (les «Conditions Convenues») et l'offre sera susceptible d'acceptation par les Autres Actionnaires pendant une période de vingt (20) Jours Ouvrables (la «Période d'Offre»).

b) Lors de l'acceptation d'une offre, chaque Autre Actionnaire informera le Conseil du nombre d'Actions Offertes proportionnellement pour lequel il accepte l'offre. Chaque Autre Actionnaire pourra également indiquer s'il serait disposé à acheter des Actions Offertes additionnelles et en plus indiquer une limite d'Actions qu'il serait disposé à acheter davantage si tous les Autres Actionnaires n'acceptaient pas l'offre et choisissaient de ne pas exercer leur droit d'acheter tout ou partie des Actions Offertes au pro rata (les «Actions Offertes Restantes»).

c) Si tous les Autres Actionnaires n'ont pas accepté l'offre en entier, les Actions Offertes Restantes seront vendues aux Actionnaires qui ont indiqué leur volonté d'acheter des Actions Offertes supplémentaires conformément au point (b). Au cas où un seul Actionnaire accepterait l'offre, toutes les Actions Offertes (y compris les Actions Offertes Restantes) pourront être vendues à cet Actionnaire. Cependant, si toutes les Actions Offertes (y compris les Actions Offertes Restantes) ne sont pas proposées à être achetées par les Autres Actionnaires conformément à ce paragraphe, alors l'Actionnaire Cédant peut vendre ou transférer toutes les Actions Offertes à l'Actionnaire Cessionnaire selon les Conditions Convenues.

d) Le Conseil avisera, dans les 5 Jours Ouvrables après la Période d'Offre, l'Actionnaire Cédant du nombre d'Actions Offertes que les autres Actionnaires ont accepté d'acheter. L'Actionnaire Cédant vendra ce nombre d'Actions Offertes conformément au paragraphe (c) ci-dessus soit aux Autres Actionnaires dans le cas où toutes (et non pas seulement une partie) les Actions Offertes peuvent être vendues aux Autres Actionnaires, soit à l'Actionnaire Cessionnaire pourvu que dans les deux cas cette vente intervienne dans les vingt (20) Jours Ouvrables de la Période d'Offre aux autres Actionnaires et aux Conditions Convenues et sous réserve que lors de la vente à l'Actionnaire Cessionnaire, l'Actionnaire Cédant reste tenu des obligations de cet Actionnaire Cessionnaire sauf s'il présente des garanties adéquates en relation avec les obligations dues selon les termes de la Convention d'Actionnaires alors en vigueur ou lorsque le Conseil en décide autrement à sa discrétion.

e) Transferts à des Affiliés: lorsque cela est autorisé par ailleurs, une vente et une cession ou un transfert par un Actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») de ses Actions à un Affilié (l'«Affilié Cessionnaire») sera approuvé par le Conseil sous les conditions suivantes:

(i) l'Affilié Cessionnaire assume toutes les obligations, pendantes en vertu du Contrat de Souscription, de l'Actionnaire Cédant en relation avec sa position de souscripteur et détenteur d'Actions (incluant, sans limitation, l'obligation de payer tous les Engagements restants);

(ii) l'Actionnaire Cédant reste solidairement responsable avec l'Affilié Cessionnaire pour toutes obligations pendantes de l'Actionnaire Cédant en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions (incluant l'obligation, sans limitation, de payer tous les Engagements de Souscriptions pendants en vertu du Contrat de Souscription);

(iii) l'Actionnaire Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement à la Société et au Conseil, si applicable, l'exécution ponctuelle par l'Affilié Cessionnaire de toutes obligations pendantes de l'Affilié Cessionnaire en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions (incluant l'obligation, sans limitation de payer tous les Engagements restants) et il tiendra quitte et indemne ces parties, dans les limites de la loi; et

(iv) au cas où l'Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant; l'Affilié Cessionnaire revendra, recèdera ou transférera ces Actions à l'Actionnaire Cédant, aux conditions définies dans cet article 9.2.

Le Conseil accepte d'approuver expressément par écrit une vente, une cession ou un transfert d'Actions à un Affilié Cessionnaire tel que décrit dans cet article au moment de cette vente, de cette cession ou de ce transfert.»

2. Décision de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du troisième mardi du mois de mars au second lundi du mois de mai et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 24 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

«L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la législation luxembourgeoise, à Luxembourg à la place spécifiée dans l'avis de convocation à l'assemblée, le second lundi du mois de mai à 14h00. Si cette date est une date de congé légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée annuelle sera tenue le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.»

3. Décision de modifier la référence à la période durant laquelle le prix d'émission des actions doit être payé de sorte que cette référence soit entièrement compatible avec les nouvelles dispositions du prospectus de la Société et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 7.2 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

«Lorsque la Société offre des Actions en souscription après la Dernière Clôture, le prix de chaque Action offerte sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée conformément à l'article 10 ci-dessous à la Date d'Évaluation tel que déterminé en conformité avec la politique d'investissement déterminée périodiquement par le Conseil. Le prix devra être payé dans un délai déterminé par le Conseil qui n'excédera pas cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la Date d'Évaluation applicable.»

4. Décision de modifier la définition «Jour Ouvrable Bancaire» en «Jour Ouvrable» dans la traduction française des statuts de la Société de sorte que la traduction française soit entièrement compatible avec la définition «Business Day» utilisée dans la version anglaise des statuts de la Société et de modifier en conséquence de manière appropriée la 5ème définition du titre préliminaire ainsi que les articles 8 paragraphe 4, 9.2 a), 10 (4) d) (ii), 13 paragraphe 4, 19 paragraphe 6, 24 paragraphe 4 et 29 paragraphe 4.

5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la Société:

Première résolution

Les actionnaires existants décident d'indiquer dans les statuts de la Société que le nombre total des actionnaires de la Société sera limité à trente (30) actionnaires maximum et de modifier en conséquence les articles 7.1. et 9.2 des statuts de la Société, lesquels seront dorénavant rédigés comme suit:

7.1. Restrictions à la souscription d'Actions:

«Le Conseil peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter toute demande de souscription d'Actions. Le Conseil peut également restreindre ou empêcher la détention d'Actions par toute Personne Prohibée telle que déterminée par le Conseil. Pour écarter tout doute, une personne physique ne peut devenir Actionnaire.

Le Conseil peut restreindre la fréquence à laquelle seront émises les Actions; le Conseil peut, notamment, décider que les Actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à telle autre fréquence prévue dans le Prospectus et que les Actions ne seront émises qu'au profit de personnes ou d'entités ayant conclu un Contrat de Souscription qui comprend, entre autres, un engagement irrévocable à souscrire des Actions à concurrence du montant déterminé dans le Contrat de Souscription.

Par ailleurs, le nombre total des actionnaires de la Société sera limité à trente (30) actionnaires maximum. En conséquence, aucune Action ne sera émise, aucune demande de souscription ne sera acceptée et aucune Actions ne sera vendue si une telle émission, acceptation ou vente aboutissait à ce que le nombre total d'Actionnaires soit supérieur à trente (30).

Il ne sera émis aucune Action pendant toute période durant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action est suspendu conformément à l'article 11.

En outre, le Conseil peut imposer des limitations quant au montant minimum de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à émettre initialement et au montant minimum de tout investissement postérieur et également, quant à la participation minimale que tout Actionnaire doit respecter à tout moment.»

9.2. Transfert d'Actions:

«Sauf les cas prévus à l'article 9.1, paragraphe 3 qui s'applique lorsque les Actions sont directement ou indirectement détenues par une société d'assurance allemande ou un fonds de pension allemand et faisant partie des avoirs libérés, un Actionnaire, tant qu'il est tenu à des obligations au titre de son Contrat de Souscription, peut transférer ses Actions seulement si l'Actionnaire cessionnaire accepte par écrit d'être totalement lié par les termes du Contrat de Souscription passé par l'Actionnaire cédant en signant une convention d'adhésion stipulant qu'il sera lié par les termes de cette convention d'Actionnaires et seulement si l'Actionnaire cessionnaire qualifié comme investisseur institutionnel conformément aux lois et règlements luxembourgeois. Pour écarter tout doute, un Actionnaire ne transférera pas des Actions à un cessionnaire qui est une personne physique et cet Actionnaire obtiendra un certificat de la part du cessionnaire confirmant que ce cessionnaire n'est pas une personne physique mais est un investisseur institutionnel conformément aux lois et règlements luxembourgeois.

Avant toute vente, cession ou transfert de ses Actions, un Actionnaire soumettra une demande écrite au Conseil d'Administration pour connaître le nombre d'Actionnaires dans la Société à la date de la demande et le Conseil d'Administration sera obligé de fournir cette information demandée par l'Actionnaire concerné. Chaque Actionnaire accepte de ne pas vendre, céder ou transférer ses Actions si, en conformité avec l'information qu'il a reçue du Conseil d'Administration, un tel transfert aboutissait à ce que le nombre total d'Actionnaires soit supérieur à trente (30).

En outre, chaque Actionnaire accepte de ne pas vendre, céder, transférer, affecter en gage ou en garantie ses Actions sauf si toutes les conditions et procédures prévues par cet article 9.2 ont été respectées.

Les Actions ne peuvent être cédées que dans le respect des conditions suivantes:

a) Un Actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») désirant vendre tout ou partie de ses Actions (les «Actions Offertes») à un autre Actionnaire ou à un tiers de bonne foi (tous les deux définis ci-après par le terme d'«Actionnaire Proposé») doit donner un avis au Conseil contenant les détails des Actions Offertes et un prix par Action offerte par l'Actionnaire Proposé et cette offre doit être définitive en cas d'acceptation. Le Conseil va, dans les 10 Jours Ouvrables de la réception de cet avis, offrir les Actions Offertes aux autres Actionnaires (les «Autres Actionnaires») proportionnellement au nombre d'Actions respectivement détenues par chacun d'eux. Les Actions Offertes seront offertes à un prix par Action et aux mêmes conditions que celles proposées par l'Actionnaire Proposé (les «Conditions Convenues») et l'offre sera susceptible d'acceptation par les Autres Actionnaires pendant une période de vingt (20) Jours Ouvrables (la «Période d'Offre»).

b) Lors de l'acceptation d'une offre, chaque Autre Actionnaire informera le Conseil du nombre d'Actions Offertes proportionnellement pour lequel il accepte l'offre. Chaque Autre Actionnaire pourra également indiquer s'il serait disposé à acheter des Actions Offertes additionnelles et en plus indiquer une limite d'Actions qu'il serait disposé à acheter davantage si tous les Autres Actionnaires n'acceptaient pas l'offre et choisissaient de ne pas exercer leur droit d'acheter tout ou partie des Actions Offertes au pro rata (les «Actions Offertes Restantes»).

c) Si tous les Autres Actionnaires n'ont pas accepté l'offre en entier, les Actions Offertes Restantes seront vendues aux Actionnaires qui ont indiqué leur volonté d'acheter des Actions Offertes supplémentaires conformément au point (b). Au cas où un seul Actionnaire accepterait l'offre, toutes les Actions Offertes (y compris les Actions Offertes Restantes) pourront être vendues à cet Actionnaire. Cependant, si toutes les Actions Offertes (y compris les Actions Offertes Restantes) ne sont pas proposées à être achetées par les Autres Actionnaires conformément à ce paragraphe, alors l'Actionnaire Cédant peut vendre ou transférer toutes les Actions Offertes à l'Actionnaire Cessionnaire selon les Conditions Convenues.

d) Le Conseil avisera, dans les 5 Jours Ouvrables après la Période d'Offre, l'Actionnaire Cédant du nombre d'Actions Offertes que les autres Actionnaires ont accepté d'acheter. L'Actionnaire Cédant vendra ce nombre d'Actions Offertes conformément au paragraphe (c) ci-dessus soit aux Autres Actionnaires dans le cas où toutes (et non pas seulement une partie) les Actions Offertes peuvent être vendues aux Autres Actionnaires, soit à l'Actionnaire Cessionnaire pourvu que dans les deux cas cette vente intervienne dans les vingt (20) Jours Ouvrables de la Période d'Offre aux autres Actionnaires et aux Conditions Convenues et sous réserve que lors de la vente à l'Actionnaire Cessionnaire, l'Actionnaire Cédant reste tenu des obligations de cet Actionnaire Cessionnaire sauf s'il présente des garanties adéquates en relation avec les obligations dues selon les termes de la Convention d'Actionnaires alors en vigueur ou lorsque le Conseil en décide autrement à sa discrétion.

e) Transferts à des Affiliés: lorsque cela est autorisé par ailleurs, une vente et une cession ou un transfert par un Actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») de ses Actions à un Affilié (l'«Affilié Cessionnaire») sera approuvé par le Conseil sous les conditions suivantes:

(i) l'Affilié Cessionnaire assume toutes les obligations, pendantes en vertu du Contrat de Souscription, de l'Actionnaire Cédant en relation avec sa position de souscripteur et détenteur d'Actions (incluant, sans limitation, l'obligation de payer tous les Engagements restants);

(ii) l'Actionnaire Cédant reste solidairement responsable avec l'Affilié Cessionnaire pour toutes obligations pendantes de l'Actionnaire Cédant en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions (incluant l'obligation, sans limitation, de payer tous les Engagements de Souscriptions pendants en vertu du Contrat de Souscription);

(iii) l'Actionnaire Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement à la Société et au Conseil, si applicable, l'exécution ponctuelle par l'Affilié Cessionnaire de toutes obligations pendantes de l'Affilié Cessionnaire en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions (incluant l'obligation, sans limitation de payer tous les Engagements restants) et il tiendra quitte et indemne ces parties, dans les limites de la loi; et

(iv) au cas où l'Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant; l'Affilié Cessionnaire revendra, recèdera ou transférera ces Actions à l'Actionnaire Cédant, aux conditions définies dans cet article 9.2.

Le Conseil accepte d'approuver expressément par écrit une vente, une cession ou un transfert d'Actions à un Affilié Cessionnaire tel que décrit dans cet article au moment de cette vente, de cette cession ou de ce transfert.»

Deuxième résolution

Les actionnaires existants décident de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du troisième mardi du mois de mars au premier lundi du mois de mai et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 24 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

«L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la législation luxembourgeoise, à Luxembourg à la place spécifiée dans l'avis de convocation à l'assemblée, le premier lundi du mois de mai à 14h00. Si cette date est une date de congé légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée annuelle sera tenue le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.»

Troisième résolution

Les actionnaires existants décident de modifier la référence à la période durant laquelle le prix d'émission des actions doit être payé de sorte que cette référence soit entièrement compatible avec les nouvelles dispositions du prospectus de la Société et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 7.2 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

«Lorsque la Société offre des Actions en souscription après la Dernière Clôture, le prix de chaque Action offerte sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée conformément à l'article 10 ci-dessous à la Date d'Évaluation tel que déterminé en conformité avec la politique d'investissement déterminée périodiquement par le Conseil. Le prix devra être payé dans un délai déterminé par le Conseil qui n'excédera pas cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la Date d'Évaluation applicable.»

Quatrième résolution

Les actionnaires existants décident de modifier la définition «Jour Ouvrable Bancaire» en «Jour Ouvrable» dans la traduction française des statuts de la Société de sorte que la traduction française soit entièrement compatible avec la définition «Business Day» utilisée dans la version anglaise des statuts de la Société et de modifier en conséquence de manière appropriée la 5ème définition du titre préliminaire ainsi que les articles 8 paragraphe 4, 9.2 a), 10 (4) d) (ii), 13 paragraphe 4, 19 paragraphe 6, 24 paragraphe 4 et 29 paragraphe 4.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison des présentes, est évalué à environ 2.060,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Migeot, R. Delcourt, O. Lambertyn, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 avril 2005, vol. 468, fol. 96, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 avril 2005.

A. Lentz.

(030367.3/221/522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ASIA REAL ESTATE INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 102.714.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 avril 2005.

A. Lentz.

(030368.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.647.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

G. Haury / M. Defawe

Corporate Coordination / Corporate Coordination & Strategy

(030334.3/1769/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.647.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2005:

Il a été procédé aux nominations statutaires suivantes:

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide:

* de ratifier la décision du Conseil d'administration du 18 février 2005 d'accepter la démission de Madame Martine Decamps de sa fonction d'administrateur de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. avec effet au 31 décembre 2004;

* de nommer Monsieur Michel Bouteille, Membre du Comité de direction de DEXIA BANQUE, et Monsieur Thierry Delroisse, Membre du Comité de direction de DEXIA BIL, à la fonction d'Administrateurs de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., et ce pour une durée de 2 ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

A l'issue de l'Assemblée Générale, la composition du Conseil d'administration de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. est la suivante:

- * Monsieur Marc Hoffmann, Président;
- * Monsieur Hugo Lasat, Administrateur-délégué;
- * Monsieur Jean-Yves Maldague, Administrateur-délégué;
- * Monsieur Michel Bouteille, Membre;
- * Monsieur Christoph Burm, Membre;
- * Monsieur Thierry Delroisse, Membre;
- * Monsieur Pierre Malevez, Membre;
- * Monsieur Guy Roelandt, Membre.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

J.-Y. Maldague / H. Lasat

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030332.3/1769/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

HORIZON REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 107.161.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société WESTINLAND INTERNATIONAL INC., ayant son siège social au 56, avenue Samuel Lewis y Calle, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 22 février 2005;

2) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social au 56, Avenida Samuel Lewis y Calle, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 440712, doc. 535811,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 30 mars 2005.

Lesdites procurations paraphées ne varientur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HORIZON REAL ESTATE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 1^{er} avril 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confié à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales extraordinaires se tiendront nécessairement dans un pays de l'Union Européenne ou en Suisse.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|--|--------|
| 1) La société WESTINLAND INTERNATIONAL INC., préqualifiée, quinze mille neuf cent nonante-neuf actions. | 15.999 |
| 2) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, une action. | 1 |
| Total: seize mille actions | 16.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg, Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm, Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon, Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, vol. 24CS, fol. 20, case 7. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(030335.3/230/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

VILLA ROMANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.850.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale de la société VILA ROMANA, S.à r.l., qui s'est tenue à Schouweiler, en date du 8 février 2005, que:

1. La société a accepté la démission de Monsieur Emmanuel Pandolfi, employé privé, demeurant à F-57190 Florange, 4, route des Ecrevisses, du poste de gérant technique de la société. Aucune décharge ne lui a été accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

2. A été nommé nouveau gérant technique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Francesco Di Lauro, restaurateur, demeurant à L-3912 Mondercange, 46, rue des Champs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030144.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

38571

NICOTEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.333.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(030106.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

NICOTEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.333.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 avril 2005

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Frédéric Adam, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030113.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

GROUP INVESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 66.112.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.00 heures le 2 juin 2004

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2004.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 15.50 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030372.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ZINON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.675.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2001, les mandats des Administrateurs M. Guy Baumann, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et M. Guy Kettmann, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour ZINON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030124.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

ZINON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 33.675.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2003, AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour ZINON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030122.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

IMEX EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.638.

L'an deux mille cinq, le quatre avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Michel Briers, fonctionnaire, demeurant à B-4432 Ans, 110, rue Lambert Dewonck.

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Michel Briers, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée IMEX EUROPE, S.à r.l. ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 430 du 15 juin 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 12 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1781 du 16 décembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 63.638, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

2. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Briers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, vol. 24CS, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

E. Schlessler.

(030456.3/227/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

WILLFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 38.872.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 11 avril 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- * Monsieur Francis Lagarde,
- * Monsieur Claude-Eric Paquin,
- * Monsieur Yves Mertz,
- * EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), commissaire aux comptes.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Y. Mertz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030133.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

CROWN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 40.323.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société

qui s'est tenue en date du 18 février 2005 à Luxembourg

L'Assemblée acte et accepte la démission de Mademoiselle Josiane Schmit de ses fonctions d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jeffrey Davies, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, nouvel administrateur de la société. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2010.

L'Assemblée acte et accepte la démission de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée décide de nommer GEF, GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Le mandat du commissaire nouvellement nommé arrivera à échéance en 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030263.3/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

FIDICOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.324.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. L'Assemblée réélit Monsieur Herman Moors, employé privé, avec adresse professionnelle, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur.

- Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030280.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.662.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BD01281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

(030349.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mars 2005

- Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006:

- * M. Andreas Jacobs;
- * M. Mario Cueni;
- * M. Gilbert Schintgen;
- * M. Gerhard Fusenig;
- * M. Aloyse Hemmen.

- Est réélu réviseur d'entreprise pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006:

* PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030347.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

MEL INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 97.529.

Constituée en date du 25 novembre 2003 suivant acte reçu par M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 35 du 10 janvier 2004.

Il résulte d'un acte sous seing privé signé en date du 21 décembre 2004 que la société N.T.O. CAPITAL CORP. domiciliée à Tortola (Iles Vierges Britanniques), 24 De Castro street, Wickhams Cay 1, Road Town, associé unique de la société MEL INVEST, S.à r.l. domiciliée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a cédé une part sociale de valeur nominale EUR 6.000,- de la société MEL INVEST, S.à r.l. à Mme Viviana Ravaioli, demeurant à UK-Londres, 107 Queen's Gate.

Dès lors, le capital social de la société MEL INVEST, S.à r.l. représenté par 1.000 parts sociales de valeur nominale EUR 6.000,- chacune, se répartit comme suit:

- N.T.O. CAPITAL CORP., 999 parts
- Mme Viviana Ravaioli, 1 part.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour la société MEL INVEST, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030290.3/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

HYPOSWISS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.190.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BD01620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour HYPOSWISS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

(030360.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

HYPOSWISS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.190.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mars 2005

- Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006:

* M. Anton Schaad;

* M. Urs Bolzern;

* M. Stefan Jäggi;

* M. Hans Bucher.

- Est réélu réviseur d'entreprise pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006:

* PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour HYPOSWISS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030358.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

RESTAURANT LE MENHIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 20, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 102.150.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2005

«Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marco Peltier de son poste de gérant technique du département restauration et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en son remplacement Monsieur Emmanuel Vigne, cuisinier, né à Montauban (France), le 20 décembre 1973, demeurant à L-2349 Luxembourg, 34, rue des Prés, comme gérant technique pour le département restauration de la société pour une durée indéterminée.

L'assemblée confirme comme gérant technique pour le département débit de boissons Monsieur José Luis Duarte, sus-nommé, et comme gérant administratif Madame Sabrina Baiocchi, sus-nommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant administratif avec le gérant technique du département respectif.»

Fait à Flaxweiler, le 15 février 2005.

Pour extrait conforme

J. Duarte / S. Baiocchi

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030473.3/820/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.991.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BD01616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

(030364.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.991.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mars 2005

- Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006:

- * M. Andreas Jacobs;
- * M. Mario Cueni;
- * M. Gilbert Schintgen;
- * M. Gerhard Fusenig;
- * M. Aloyse Hemmen.

- Est réélu réviseur d'entreprise pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006:

* PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030362.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

FINAROM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 82.783.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 8 avril 2005 que:

* Monsieur Gérard J. Meyer, demeurant au Park Palace, Bloc E, Appartement 538, 6 Impasse de la Fontaine, MC-98000 Principauté de Monaco;

* Monsieur Fred-Henri Firmenich, demeurant au 55, Egerton Crescent, GB-SW3 2ED Londres;

* Monsieur Christian Gellerstad, demeurant professionnellement au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ont été réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Et que:

* PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030501.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

38577

FT FEEDTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 71.005.

Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 février 2000

Il est rappelé que la démission de Monsieur Albert Pirotte en tant qu'administrateur et administrateur-délégué a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030603.3/1629/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

FT FEEDTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 71.005.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mars 2005

- Le mandat des Administrateurs, de l'Administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée décide de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009:

- M. Roland Schaer, expert-comptable, domicilié professionnellement au 14, rue du Mont Blanc, CH-1211 Genève, Suisse, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué;

- Mlle Schahrazed Seraoui, comptable, domiciliée professionnellement au 14, rue du Mont Blanc, CH-1211 Genève, Suisse, en qualité d'administrateur;

- MANAGER, S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur;

- COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030601.3/1629/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

HELLENIC EXCHANGEABLE FINANCE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.083.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 12 avril 2005 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des Membres du Conseil de Surveillance suivants:

- Madame Catherine Koch, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Monsieur Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Adam, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

ainsi qu'au Réviseur indépendant:

- ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour HELLENIC EXCHANGEABLE FINANCE S.C.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030542.3/1005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

38578

DALSTONE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.735.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2002 tenue de manière extraordinaire à 14 heures le 30 mars 2005

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 14.20.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030468.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

DALSTONE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.735.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2003 tenue de manière extraordinaire à 14.20 heures le 30 mars 2005

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Après discussion pleine et entière, rassemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 14.40.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030466.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

DALSTONE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.735.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2004 tenue de manière extraordinaire à 18 heures le 30 mars 2005

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2005.

2. L'assemblée générale nomme M. Boris Rydaev, qui accepte, comme nouveau membre du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 18.30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030461.3/766/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

COMPASS INVESTMENT COMPANY VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 27.672.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 104.686.

Lors de la clôture de la liquidation de la société COMPASS INVESTMENT COMPANY II, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en date du 2 décembre 2004, il a été décidé de transférer:

- 1.096.631 parts sociales de la société COMPASS INVESTMENT COMPANY VI, S.à r.l. à COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 102.922.

- 7.837 parts sociales de la société COMPASS INVESTMENT COMPANY VI, S.à r.l. à COMPASS INVESTMENT COMPANY IV, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.024.

- 2.432 parts sociales de la société COMPASS INVESTMENT COMPANY VI, S.à r.l. à COMPASS INVESTMENT COMPANY V, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.027.

En date du 17 janvier 2005, COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé:

- 11.931 parts sociales de la société COMPASS INVESTMENT COMPANY VI, S.à r.l. à la société GSMP 3, S.à r.l., ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.136.

- 35.721 parts sociales de la société COMPASS INVESTMENT COMPANY VI, S.à r.l. à la société GSMP 3 ONSHORE, S.à r.l., ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.137.

Par conséquent l'actionariat de COMPASS INVESTMENT COMPANY VI, S.à r.l. se compose comme suit:

- COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l. détient 1.048.979 parts sociales.

- COMPASS INVESTMENT COMPANY IV, S.à r.l. détient 7.837 parts sociales.

- COMPASS INVESTMENT COMPANY V, S.à r.l. détient 2.432 parts sociales.

- GSMP 3, S.à r.l. détient 11.931 parts sociales.

- GSMP 3 ONSHORE, S.à r.l. détient 35.721 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030300.3/581/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

NEWPLACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 58.685.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 janvier 2005 que l'Assemblée décide de:

1) Nommer, en remplacement de Monsieur Alexander Ruxton, Madame Anna De Meis, 5, rue de l'Ecole L-4394 Pont-pierre, en qualité d'administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré viendra à échéance à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, lors de l'Assemblée Générale de 2008.

2) Mettre fin au mandat de commissaire de la société FIGESTA, S.à r.l. et décide de nommer en remplacement Monsieur Luis Velasco, C Albigosos 721 ESP-08037 Barcelone, en qualité de commissaire.

Son mandat débute avec effet au 1^{er} janvier 2004 et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2008.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030408.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

WORLDWIDE INTERNATIONAL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 99.434.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} mars 2005

La séance est ouverte à 9.00 heures à Luxembourg.

Bureau

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Alain S. Garros;
Secrétaire: Monsieur Fabio Pezzerà;
Scrutateur: Monsieur Claude Karp.

Composition de l'Assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Exposé du président

Monsieur le Président expose que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du siège social.
2. Révocation d'un administrateur.
3. Cooptation d'un administrateur.
4. Révocation de l'administrateur-délégué.
5. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.
6. Révocation du commissaire aux comptes.
7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Constatation de la validité de l'Assemblée

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution - Modification du siège social

L'assemblée générale décide de modifier le siège social comme suit:

4 à 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Deuxième résolution - Révocation d'un administrateur

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat l'administrateur SPENCER CROWFORD & ASSOCIATES LLC, établie à Nevada, Suite 102, 3100 Mill Street Reno, NV 89502 (USA) et inscrite au Registre de Commerce du Nevada sous le numéro 5604-2002.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Troisième résolution - Cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale décide de coopter un nouvel administrateur, soit la société GRAHAM TURNER S.A.,

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro RC B 51.094 et ayant établi son siège social à Luxembourg (L-1466), 4, rue Jean Engling.

Le mandat de l'administrateur GRAHAM TURNER S.A. prend effet le 1^{er} mars 2005 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Quatrième résolution - Révocation de l'administrateur-délégué

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat l'administrateur-délégué, soit la société GENERAL MANAGEMENT HOLDING CIE LLC, établie à Nevada, Suite 102, 3100 Mill Street Reno (NV 89502) (USA) et inscrite au Registre de Commerce du Nevada sous le numéro 15139-2003.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Cinquième résolution - Nomination d'un nouvel administrateur-délégué

L'assemblée générale décide de nommer un nouvel administrateur-délégué, soit la société GRAHAM TURNER S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro RC B 51.094 et ayant établi son siège social à Luxembourg (L-1466), 4, rue Jean Engling.

Le mandat de l'administrateur-délégué GRAHAM TURNER S.A. prend effet le 1^{er} mars 2005 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Sixième résolution - Révocation du commissaire aux comptes

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat le commissaire aux comptes, soit la société LLOYD CONSULTING LLC établie à 19711-3258 Delaware, Neward, 113, Barksdale Professional Center (USA) et inscrite au Registre de Commerce de l'Etat de Delaware sous le numéro 328 61 65.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Septième résolution - Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, soit la société GRAHAM TURNER LTD, IBC N° 319166, In B.V.I.: Catalina Greenlaw, AKARA Building 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prend effet le 1^{er} mars 2005 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02207. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030662.3/2741/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

HEDGE CROWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 25.125.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 mars 2005, enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2005, volume 531, folio 26, case 11:

I. Que la société anonyme HEDGE CROWN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg section B numéro 49.157), a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 1986, publié au Mémorial C numéro 99 du 9 février 1987;

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision prise par le Conseil d'Administration tenue en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 558 du 10 avril 2002.

II. Que sa mandante s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la société HEDGE CROWN HOLDING S.A.

III. Que sa mandante, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société HEDGE CROWN HOLDING S.A. a décidé de la dissoudre.

IV. Que par la présente, la mandante décide de prononcer la dissolution anticipée de la société HEDGE CROWN HOLDING S.A., avec effet immédiat.

V. Que l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout le passif de la société dissoute.

VI. Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. Que décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.

VIII. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur n° 21 à 40 représentant les mille (1.000) actions de la société ainsi que le registre des actionnaires.

IX. Que les livres et documents de la société HEDGE CROWN HOLDING S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2005.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(030366.3/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

SERVIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 80.516.

Rapport de la réunion du Conseil d'Administration tenue à 9.00 heures le 15 mars 2005

Après discussion pleine et entière, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Résolutions

1. De transférer le siège social de la société avec effet immédiat au 6, avenue Guillaume à Luxembourg. Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été close par son président à 9.30 heures. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030303.3/766/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

S.S.I. PARTICIPATIONS & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 82.854.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 5 du 2 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.S.I. PARTICIPATIONS & PARTNERS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(030307.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

SASIB TOBACCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 64.940.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2004 que:

- Monsieur Andrea Papoff, né le 25 juillet 1963, résidant via G. Di Vittorio 21/B, I-40013 Castelmaggiore (BO), a été nommé administrateur-délégué, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030377.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

INDOSUEZ HOLDINGS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.284.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2004

PricewaterhouseCoopers est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société INDOSUEZ HOLDINGS II S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030495.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

**Y.D.X S.A., Société Anonyme,
(anc. W.E.P. S.A., WORLD ENERGY PROGRAM S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 95.084.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme WORLD ENERGY PROGRAM S.A., en abrégé W.E.P. S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, (RC B 95.084), constituée sous la dénomination de BARTHOL DECOR S.A., suivant acte notarié du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C page 26.086/2002.

La séance est ouverte sous la présidence de: Monsieur Sacha Arosio; employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Gontran Stiernon, administrateur de sociétés, demeurant à B-Halle.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en Y.D.X S.A.
2. Modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.
3. Changement de l'objet social.
4. Modification afférente de l'article 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en Y.D.X S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation et la distribution tant au Luxembourg qu'à l'étranger de diverses marques, marques de lunettes et de tous les accessoires et équipements afférents à ces distributions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Stiernon, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2005, vol. 906, fol. 35, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 avril 2005.

G. d'Huart.

(030395.3/207/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

AFINA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.310.

De commun accord, la convention de domiciliation conclue entre la société AFINA S.A. et Maître Joseph Hansen, avocat à la Cour, demeurant 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, a été résiliée avec effet au 21 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030382.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

TECHNOLOGY SERVICES INFORMATIQUES, Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 4, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B. 106.103.

 —
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- Monsieur Chi Tai Tran, administrateur de sociétés, né le 6 février 1962 à Louvain (B), demeurant à L-8325 Capellen, 4, rue de la Gare;
- Monsieur Emmanuel Foidart, employé privé, né le 15 juin 1962 à Liège (B), demeurant B-4877 Olne, Moirivay 35;
- Monsieur James Ashton, retraité, né le 4 juin 1943 à Birmingham (GB), demeurant L-8450 Steinfort, Cité de l'Usine 9.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Que la société anonyme TECHNOLOGY SERVICES INFORMATIQUES, ayant son siège social à L-8325 Capellen, 4, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 106.103, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2004.

2. Que le capital social souscrit de la société anonyme TECHNOLOGY SERVICES INFORMATIQUES s'élève actuellement à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) dont 25% a été libéré soit 7.750,- euros (sept mille sept cent cinquante euros). Le capital social est représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 310,- (trois cent dix) euros chacune.

3. Que par la présente, les Comparants prononcent la dissolution anticipée de la société anonyme TECHNOLOGY SERVICES INFORMATIQUES avec effet immédiat.

4. Que les comparants déclarent que tout le passif de la société anonyme TECHNOLOGY SERVICES INFORMATIQUES est réglé.

5. Que les comparants sollicitent de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société TECHNOLOGY SERVICES INFORMATIQUES et non payés à l'heure actuelle, ils déclarent irrévocablement assumer solidairement avec la société anonyme TECHNOLOGY SERVICES INFORMATIQUES l'obligation de payer tout le passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que partant, la liquidation de la société TECHNOLOGY SERVICES INFORMATIQUES est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société anonyme TECHNOLOGY SERVICES INFORMATIQUES.

8. Que les comparants ont procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société anonyme TECHNOLOGY SERVICES INFORMATIQUES.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société anonyme TECHNOLOGY SERVICES INFORMATIQUES.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à la somme de 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure de chacun, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Ashton, Ch.T. Tran, E. Foidart, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2005, vol. 906, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 avril 2005.

G. d'Huart.

(030393.3/207/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

NOBILE ENTREPRISES S.C., Société Civile.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.

 —
Extrait de la décision de changement du siège social le 11 avril 2005

En date du 11 avril 2005 Monsieur Daniel Leclerq, associé unique et gérant unique de la société NOBILE ENTREPRISES S.C., a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 74, route d' Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

D. Leclerq

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030596.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

MEDOSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 3, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 102.701.

Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2004

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MEDOSA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 3, rue Philippe II, à savoir:

- Monsieur Angelo Presti, indépendant, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon;
- Monsieur Franco Presti, indépendant, demeurant à L-8092 Bertrange, 1, rue Schauwenburg;
- Monsieur Adriano Presti, indépendant, demeurant à L-8092 Bertrange, 1, rue Schauwenburg;
- Madame Rosetta Presti, indépendante, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiler.

Les associés sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Mauro Patri, gérant de société, née le 16 décembre 1977 à Lobbes, demeurant à L-2670 Luxembourg, 51, boulevard de Verdun, comme gérant technique de la société et lui accorde de décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Mendes Lopes Paula, gérante, née à Soure, Portugal, le 10 mai 1969, demeurant à L-6440 Echternach, 22, rue de la Gare, comme nouvelle gérante technique.

Troisième résolution

La société est engagée par la signature du gérant technique jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif est nécessaire.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030381.3/725/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

MONDIAL VACATION CLUB S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.818.

Il résulte d'un courrier adressé à la société en date du 1^{er} avril 2005 par la société W.M.A., S.à r.l., avec siège social 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg, que cette dernière démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l.

N. Meisch

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030431.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

GUIDLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 77.204.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 novembre 2004 que l'Assemblée décide de:

1) Nommer, en remplacement de Monsieur Alexander Ruxton, Madame Anna De Meis, 5, rue de l'Ecole L-4394 Pont-pierre, en qualité d'administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré viendra à échéance à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, lors de l'Assemblée Générale de 2006.

2) Mettre fin au mandat de commissaire de la société MRM CONSULTING S.A. et décide de nommer en remplacement Monsieur Luis Velasco, C Albigesos 721 ESP-08037 Barcelone, en qualité de commissaire.

Son mandat débute avec effet au 1^{er} janvier 2004 et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030409.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

AMERICOURT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.119.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 septembre 2004 que l'Assemblée décide de:

1) Nommer, en remplacement de Monsieur Alexander Ruxton, Administrateur décédé le 3 septembre 2004, Madame Anna De Meis, Administrateur de sociétés, 5, rue de l'Ecole L-4394 Pontpierre, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré viendra à échéance à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, lors de l'Assemblée Générale de 2006.

2) Mettre fin au mandat de Commissaire de la société FIGESTA, S.à r.l. et décide de nommer en remplacement Monsieur Luis Velasco, Barcelone.

Son mandat débute avec l'exercice au 1^{er} janvier 2004 et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030411.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

MINPARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 60.647.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 janvier 2005 que l'Assemblée décide de:

1) Nommer, en remplacement de Monsieur Alexander Ruxton, Administrateur décédé le 3 septembre 2004, Madame Anna De Meis, Administrateur de sociétés, 5, rue de l'Ecole L-4394 Pontpierre, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré viendra à échéance à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, lors de l'Assemblée Générale de 2008.

2) Mettre fin au mandat de Commissaire de la société FIGESTA, S.à r.l. et décide de nommer en remplacement Monsieur Luis Velasco, Barcelone.

Son mandat débute avec l'exercice au 1^{er} janvier 2004 et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2008.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030414.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

PCM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 101.251.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 8 avril 2005 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030467.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

38587

APAX PCM 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 101.785.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 8 avril 2005 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030470.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ANOI ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 85.296.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 31 mars 2004

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2004.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.00 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030471.3/766/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

LADY BIRD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.610.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

LADY BIRD INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030584.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

38588

APAX PCM 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 101.779.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 8 avril 2005 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030476.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

IDE INVESTMENT TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.670.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 février 2005 que:

* Monsieur Rauno Paajanen, Manager-Directeur, demeurant au Tulisunonkuja 1A, FIN-00930 Helsinki (Finlande), en tant qu'Administrateur A.

* Monsieur Magnus Öhman, Avocat, demeurant au Fasaaninpolku 14A, FIN-02700 Kauniainen (Finlande), en tant qu'Administrateur A.

* Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B.

* Monsieur Olivier Henz, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B.

Ont été réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2010.

* H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

A été réélue Commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030491.3/802/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ALBANEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

ALBANEL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030591.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ATIMOD PUBLISHING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.297.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(030097.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

ATIMOD PUBLISHING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.297.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière anticipée le 8 avril 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'Administration:

MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Zeno Pellizzari, directeur, demeurant à Segrate (MI), Italie, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MAZARS S.A., 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030096.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

VICTORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 23.196.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2005, M. Marzio Dotti, Viale C. Cattaneo 1-3, CH-6901 Lugano a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Son mandat s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006. De ce fait, le nombre des Administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour VICTORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030125.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

EURINCO, EUROPE INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.125.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le jeudi 16 juin 2005 à 14.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 5 septembre 2005 à 14.00 heures au siège social avec pour

38590

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03481/755/16)

Le Conseil d'Administration.

SIRIADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 août 2005 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03528/795/16)

Le Conseil d'Administration.

VITALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 août 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03529/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CS INVEST (LUX) SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 103.768.

Die Aktionäre werden hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der CS INVEST (LUX) SICAV, die mit der nachfolgenden Tagesordnung am Montag, den 22. August 2005 um 10.00 Uhr am Sitz der CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, stattfinden wird, beizuwohnen und an den Abstimmungen teilzunehmen.

Tagesordnung:

- Ernennung von Herrn Ian Chimes als neues Verwaltungsratsmitglied

Aktionäre, die dieser Versammlung persönlich beiwohnen möchten und an den Abstimmungen teilnehmen wollen, werden gebeten, die Zentrale Verwaltungsstelle, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A. hierüber spätestens fünf ganze Geschäftstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung in Kenntnis zu setzen sowie dieser vor der Generalversammlung ein Zertifikat, dass die betroffenen Aktien bei ihrer Depotstelle bis nach Abhaltung der Generalversammlung gesperrt sind, zukommen zu lassen.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ausserordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, die ebenfalls spätestens fünf ganze Geschäftstage bei der oben genannten Adresse eingehen muss, durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme, und die Beschlüsse werden durch einfache Mehrheit der Anwesenden und Abstimmenden gefasst.

II (03542/755/22)

Der Verwaltungsrat.

38591

KN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.831.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra devant notaire au siège social, le 22 août 2005 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II (03581/534/13)

Le Conseil d'Administration.

ULRIKA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le lundi 5 septembre 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03465/755/14)

Le Conseil d'Administration.

CORONAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.975.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui se tiendra exceptionnellement le 22 août 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03545/795/16)

Le Conseil d'Administration.

BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 100.225.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the
POSTPONED ANNUAL GENERAL MEETING
which will be held on August 22, 2005 at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous

II (03544/795/16)

The Board of Directors.

CANFORD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 16.805.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 août 2005 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (03546/000/18)

Le Conseil d'Administration.

MASTERS CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 44A, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 89.092.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 août 2005 à 15.00 heures au siège social à Hellange avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du conseil d'administrateurs et du Commissaire aux comptes;
2. approbation du bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. projet de cession d'actions ou projet de dissolution de la société au 31 décembre 2005;
5. divers.

II (03390/000/15)

Le Conseil d'administration.

COPerval HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.863.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 août 2005 à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03314/534/14)

Le Conseil d'Administration.